

Objektyp: **Advertising**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **21 (1876)**

Heft (20): **Revue des armes spéciales : supplément mensuel de la Revue Militaire Suisse**

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

M. le général Thomassin, dans son passage aux affaires indigènes, en Algérie, a donné la preuve de capacités administratives remarquables. Il va les développer sur un terrain aussi vaste que délicat. Nous ne doutons pas qu'il ne réponde à la confiance dont il est l'objet. *(Avenir militaire.)*

Genève. — Vu les certificats de capacité à eux délivrés, MM. les lieutenants Marignac, Charles-Adolphe; Martin, Alfred-Henri; Favre, Léopold; Fazy, Georges; Aubert, Charles; Ricou, Félix; Ouzmer, Frédéric, et Chenevière, Alfred, ont été promus au grade de premier lieutenant dans l'infanterie d'élite, par arrêté du Conseil d'Etat du 16 août 1876.

— Vendredi se sont terminées les opérations pour le recrutement de 1877. La commission sanitaire a examiné 505 recrues de 1857 et 42 recrues renvoyées des années précédentes, soit un total de 547.

Sur ce nombre, 373 hommes ont été déclarés aptes au service; 79 renvoyés pour un ou deux ans, et 95 renvoyés définitivement.

Les principales causes de renvoi définitif sont :

Acuité visuelle insuffisante, 32.

Insuffisance de thorax et de taille, 9.

Hernies, 13.

Pieds plats, 8.

Causes diverses, 33.

Sur les 79 renvois temporaires, 54 proviennent d'insuffisance du thorax.

La commission sanitaire a trouvé ces résultats des plus satisfaisants (68 % aptes au service).

La commission se composait de M. le lieutenant-colonel Rouge, de Lausanne, médecin de la 1^{re} division; M. le lieutenant-colonel Ritzchel, commandant d'arrondissement; MM. les majors Cérésolle, de Morges, et Muller de Romainmôtier; M. le capitaine Dufour, médecin chef de l'hôpital ophthalmique, de Lausanne, et M. le lieutenant Larguier, de Lausanne.

Tessin (*Corresp. part.*). — Dimanche 20 du mois d'août eut lieu dans le Malcantone le premier tir des cadets dans notre canton. Les résultats furent satisfaisants, l'affluence des curieux extraordinaire. La fête avait été préparée par plusieurs patriotes de Malcantone.

On doit observer qu'une caisse de cartouches, expressément ordonnée à Thoun, coûta presque 25 fr. de transport. Les autorités fédérales ne devraient-elles pas faciliter davantage une institution aussi utile que celle du tir des cadets? X.

Vaud. — Voici le résultat exact des opérations de recrutement avec visite sanitaire et examen qui viennent d'avoir lieu dans le 1^{er} arrondissement vaudois :

Château-d'Ex. — Sur 29 recrues, 20 sont aptes au service, 4 sont renvoyées d'un an, 1 pour 2 ans et 4 ont été exemptées définitivement.

Aigle. — Sur 107 recrues, 52 sont aptes au service, 12 sont renvoyées d'un an, 4 pour 2 ans et 39 sont exemptées définitivement.

Vevey. — Sur 123 recrues, 76 sont aptes au service, 4 sont renvoyées d'un an, 5 pour 2 ans et 38 sont exemptées définitivement.

Lausanne. — Sur 261 recrues, 191 sont aptes au service, 29 sont renvoyées d'un an, 11 pour 2 ans et 30 sont exemptées définitivement.

Voilà donc au total, dit l'*Estafette*, 520 hommes qui se sont présentés à la visite, sur lesquels 329 seulement sont aptes au service militaire, tandis que 49 sont renvoyées d'un an, 21 pour 2 ans, pour développement insuffisant, et que 111, soit plus du 5^e du total, sont exemptés définitivement.

Qu'en conclure? Ou bien la population dégénère dans notre canton, ou bien la Confédération préfère de l'argent à des soldats.

Vient de paraître à la librairie A. Imer, rue de Bourg, Lausanne

MA RÉVOCATION

par le colonel divisionnaire DE GINGINS-LA SARRA, ancien commandant de la VIII^e division d'armée.

Brochure in-8^o de 27 pages. — Prix : 40 cent.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 3.